



e-archiv.li



NOUS  
FRANÇOIS JOSEPH II  
PRINCE REGNANT DE  
LIECHTENSTEIN

après avoir vu et examiné l'Amendement de l'article VI  
du statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique,  
approuvé pendant sa quatorzième session régulière  
par la Conférence Générale le 28 septembre 1970, à Vienne,

DECLARONS

accepter le dit Amendement.

En foi de quoi Nous avons signé le présent instrument  
d'acceptation et muni de Notre sceau.

Ainsi fait à Vaduz le 12 août 1972

*Franz*

*Regales*  
*Rep. chex*



e-archiv.li

58 STV 175/1

